



COMMUNIQUÉ

28 Avril 2022

Tous les professionnels de l'action sociale, médico-sociale et de la santé privée non lucrative doivent bénéficier des revalorisations salariales : c'est un enjeu d'équité et d'attractivité des métiers ! Le collectif interfédéral, composé de l'ANMECS, ANPF, CNAEMO, CNAPE, CNDPF, FAS, FEHAP, FENAMEF, FN3S, FNAT, l'UNAPEI Normandie et de l'URIOPSS de Normandie continue de se mobiliser pour les acteurs du secteur des solidarités !

La présentation de la dernière liste des professionnels de la filière éducative éligibles à la prime Ségur convenue à la conférence des métiers du social et du médico-social laisse encore des professionnels de côté.

Depuis deux ans, la gestion de crise sanitaire a mis en évidence la mobilisation de tous les salariés de l'action sociale, médico-sociale et de la santé pour assurer la continuité des soins, de l'accueil et des accompagnements avec détermination et dévouement auprès des personnes fragiles et vulnérables. Ce fut l'occasion de mettre en perspective la qualité et l'implication des professionnels avec la faiblesse de leurs rémunérations obligeant les pouvoirs publics à **prendre en considération « ces premiers de cordée de l'utilité sociale »**.

Malheureusement, les revalorisations successives du gouvernement ont créé des différences entre secteur public et secteur privé à but non lucratif, entre les champs de la santé, des personnes âgées ou des personnes handicapées, et les autres secteurs de l'action sociale, ou encore entre les professionnels soignants et les autres professionnels.

En fonction des capacités financières des associations ou des départements, des salariés ont déjà obtenu ces revalorisations alors que d'autres doivent attendre, **créant des incertitudes** sur l'avenir peu propices à l'engagement de nouvelles recrues dans les « métiers du care ».

L'annonce, lors de la Conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social du 18 février 2022, d'une « revalorisation des professionnels de la filière socio-éducative », si elle constitue une avancée pour les travailleurs sociaux, **maintient des inégalités de traitement injustifiées.**

Inégalité toujours présente dans la nouvelle proposition du 08 avril dernier. La revalorisation proposée laisse toujours de côté certains professionnels même si la liste des accords Laforcade a été revue et que les faisant fonction y sont intégrés.

En effet, un nombre significatif de salariés est toujours exclu des revalorisations tels que les personnels administratifs, les services généraux ou encore les directions.

Cet état de fait aggrave les tensions dans les établissements et services d'autant qu'il s'agit pour la plupart de bas salaires. Ces décisions ont pour effet d'installer une concurrence entre les établissements et services ayant pour conséquence la fuite de professionnels, **accentuant les difficultés de recrutement et créant un fort sentiment de mécontentement.**

Le Collectif des fédérations du secteur social, médico-social et de la santé de Normandie, plus que jamais au côté de leurs associations adhérentes, demande que **l'ensemble des salariés du secteur bénéficie dès à présent de la revalorisation de 183 € et que le coût de ces revalorisations soit effectivement et immédiatement financé par les pouvoirs publics.**

Contact Presse :

Jean-Pierre Mahier, délégué régional CNAPE, jean-pierre.mahier@adaea-27.com, 06 83 50 37 81